



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE (sorti pour cette délibération)

Sont présents :

M. Alain-Louis MIE (représentant Mme Michèle BROSSARD), M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Marie URLACHER (représentant de M. Jean-Claude BOSONNET à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Dominique CONORT (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI, M. Alain FONTAINE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

Mme Michèle BROSSARD représentée par M. Alain-Louis MIE
M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Jean-Claude BOSONNET représenté par M. Jean-Marie URLACHER

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 juin 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

2006.06.04 Compte administratif 2005

- o M. PANCHER, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

21 07 06

Il compare les prévisions et autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget et les réalisations constituées par le total des émissions des titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget. Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance générale de cette comptabilité et permet d'en assurer le contrôle

Réuni sous la présidence de M. Gilles PANCHER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2005 dressé par M. Etienne PINTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives des opérations concernant le budget de la communauté de communes pour 2005 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le conseil communautaire,

1. donne acte à M. le Président de la présentation du compte administratif (présentation conforme aux tableaux joints en annexe à la présente délibération).
2. reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquelles sommes sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2006 ;
3. arrête les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux ci-après, en ce qui concerne les opérations relatives à l'exercice 2005.
4. la présente délibération sera jointe comme pièce justificative au budget et comptes de 2005.

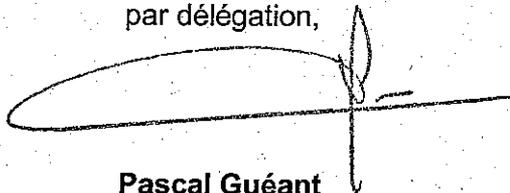
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants :28

Suffrages exprimés :28

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

PREP
210706